

**Décision n° 2017-141 du 15 mai 2017
portant nomination aux fonctions de responsabilité
rattachées au directeur de la direction technique Infrastructures de transport et matériaux**

Le directeur de la direction technique Infrastructures de transport et matériaux du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-266 du 14 mai 2014 portant nomination d'un membre du comité de direction du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-165 du 27 mai 2016 portant organisation de la direction technique Infrastructures de transport et matériaux et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2016-278 du 8 septembre 2016 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Après avis du directeur général ;

décide

Article 1

Monsieur Jean-Pierre Fleury est nommé directeur-adjoint.

Article 2

Monsieur Philippe Unterreiner est nommé chargé de mission auprès du directeur scientifique et technique.

Article 3

Monsieur Pascal Bellenger est nommé directeur du développement des relations avec les clients et les partenaires.

Article 4

Madame Marianne Chahine est nommée chef du pôle matériaux et économie circulaire par intérim.

Article 5

Sont nommés chefs de centre :

- Monsieur Bertrand James chef du centre informatique technique et scientifique ;
- Monsieur Pascal Rossigny, chef du centre de la sécurité, de l'environnement et du patrimoine ;
- Monsieur Yves Rougier, chef du centre des systèmes de transports et de la mobilité ;
- Monsieur Pierre Corfdir, chef du centre des techniques d'ouvrages d'art.

Article 6

Monsieur Olivier Ghirardi est nommé chef du département des partenariats et de l'innovation.

Article 7

Monsieur Mohamed Abedrabou est nommé chef du département de la valorisation technique.

Article 8

Madame Geneviève Moritz est nommée secrétaire générale.

Article 9

La présente décision abroge la décision n° 2016-357 du 27 octobre 2016.

Article 10

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Sourdun, le 15 mai 2017

Le directeur

Signé

Georges Tempez